RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 00605
Numéro SIREN : 420 289 282
Nom ou dénomination : ABC COURS PARTICULIERS

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000002

382038

**Dénomination :** ABC COURS PARTICULIERS
**Adresse :** 403 rue Nationale 69400 Villefranche-sur-saone - FRANCE-

**n° de gestion :** 2007B00605
**n° d'identification :** 420 289 282

**n° de dépôt :** P2020/000002
**Date du dépôt :** 07/01/2020

**Pièce :** Ordonnance du Président

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE (Rhône)

382038

EXTRAIT DES MINUTES

Entré au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 27/12/19
sous le n° 2019 DP 00757

**ABC COURS PARTICULIERS**
**Société par actions simplifiée au capital de 15 250 euros**
**Siège social : 403 Rue Nationale, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**
**420289282 RCS VILLEFRANCHE TARARE**

# REQUETE
# A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE

Le soussigné,

Philippe FAYETTE,

Agissant en qualité de Président de la société CLOVAL, Présidente de la société ABC COURS PARTICULIERS, société par actions simplifiée au capital de 15 250 euros, dont le siège social est 403 Rue Nationale, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420289282 RCS VILLEFRANCHE TARARE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ABC COURS PARTICULIERS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2019,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

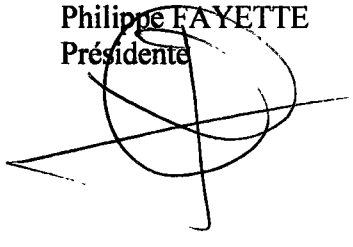
Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Les comptes de la société ayant été arrêtés tardivement, le commissaire aux comptes n'a pas eu le temps nécessaire pour effectuer ses diligences.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ABC COURS PARTICULIERS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à VILLEFRANCHE SUR SAONE
Le 23 décembre 2019

CLOVAL
Philippe FAYETTE
Présidente



EXTRAIT DES MINUTES

2019OP00757

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE - TARARE**

# ORDONNANCE

Nous, Sébastien VERGER, Président du tribunal de commerce de Villefranche - Tarare, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société ABC COURS PARTICULIERS 403 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE RCS Villefranche-Tarare 420 289 282

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2019

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

**PROROGEONS** jusqu'au 29/02/2020
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019 de La société ABC COURS PARTICULIERS 403 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE RCS Villefranche-Tarare 420 289 282 ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Villefranche - Tarare, le 02/01/2020

Le greffier,
Julien KHELFA

Le Président du tribunal de commerce
Sébastien VERGER

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.6 € TTC (23.92 € HT – 4.78 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE (Rhône)